

# Pensez-y...

Protégez votre épargne des répercussions d'une maladie grave



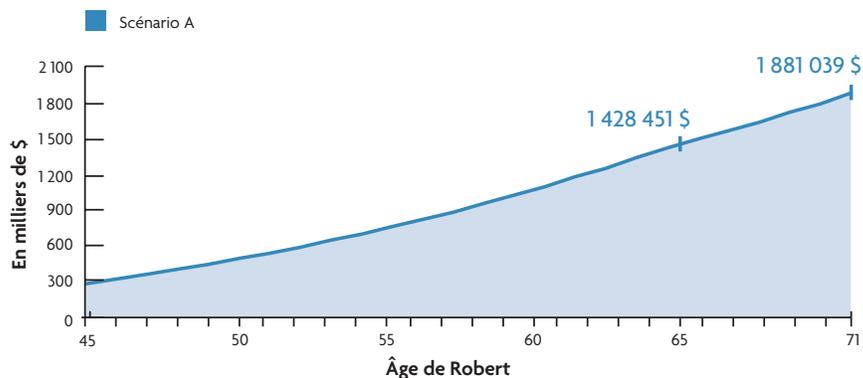
## Voici **Robert** et **Lise**

- Robert a 45 ans et Lise en a 43.
- Ils ont deux enfants à l'école secondaire qui se préparent à poursuivre une formation postsecondaire.
- Robert et Lise commencent à se préparer pour la retraite, mais ils ont d'autres engagements financiers comme leur prêt hypothécaire et l'épargne-études pour leurs enfants.
- Robert et Lise sont des professionnels bien établis dans leur carrière respective. Ils prévoient tous les deux prendre leur retraite à 65 ans.

Ensemble, ils ont épargné 240 000 \$ pour leur retraite et ils mettent actuellement 25 000 \$ de côté par année. Ils veulent investir un total de 20 000 \$ dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), et 5 000 \$ dans des régimes d'épargne non enregistrés, chaque année, jusqu'à ce qu'ils prennent leur retraite à 65 ans. Si on suppose un taux de croissance de 5 % sur ces cotisations, ils pourraient accumuler 1 428 451 \$ d'ici la retraite de Robert dans 20 ans.

- **Scénario A** : Le graphique ci-dessous montre la valeur projetée de leur épargne lorsque Robert prendra sa retraite à 65 ans. Il montre aussi la valeur de leur épargne s'ils choisissent d'attendre que Robert ait 71 ans pour retirer des fonds, moment où il devra transformer son REER en fonds enregistré de revenu de retraite (FEER).

### Valeur projetée des placements



La vie est plus radieuse sous le soleil

## Le scénario

### Protéger les régimes de retraite et d'épargne de Robert et de Lise contre les coûts liés à une maladie grave

Robert et Lise comprennent l'importance de planifier en vue d'un problème de santé grave. Lorsque la collègue de Lise a subi un pontage coronarien, Robert et Lise ont été témoins des difficultés financières qu'a connues cette famille alors qu'elle devait faire face à la maladie et au rétablissement.

Même si le rétablissement serait leur principale priorité, Robert et Lise se demandent ce qui arriverait à leur épargne si l'un d'eux était atteint d'une maladie grave. Où obtiendraient-ils l'argent pour payer pour le rétablissement et comment

continueraient-ils à investir dans leur portefeuille de placements?

Robert et Lise ont des engagements financiers et ils ne veulent pas puiser dans leur épargne et réduire leur actif. Ils aimeraient conserver leur style de vie actuel, gérer leurs paiements de prêt hypothécaire et avoir de l'argent pour les dépenses d'ordre médical.

### Voyons ce qui pourrait arriver si Robert recevait un diagnostic de cancer à 60 ans.

<b>Coût des médicaments</b> – Le traitement administré oralement à la maison, et non à l'hôpital, pourrait ne pas être couvert. Des médicaments supplémentaires pour soulager la nausée et pour prévenir les infections pourraient être requis.	65 000 \$*
<b>Modifications apportées à la maison</b>	5 000 \$
<b>Remplacement du revenu</b> – Lise s'absentera du travail pendant six mois pour soigner Robert à la maison.	40 000 \$
<b>Trajet hebdomadaire de 100 km vers la clinique pour le cancer et stationnement pendant 4 mois</b>	1 000 \$
<b>Robert est en congé d'invalidité de longue durée pendant un an, mais il ne reçoit pas sa prime annuelle</b>	20 000 \$
Après le rétablissement de Robert, leur style de vie et leurs finances pourraient subir beaucoup de changements. Robert pourrait devoir s'orienter vers une carrière moins stressante ou songer à prendre sa retraite plus tôt.	

\* Selon le rapport de la Société canadienne du cancer publié en 2009 et intitulé *Accès aux médicaments contre le cancer pour les Canadiens*, le coût moyen d'un cycle unique de traitement avec des médicaments anticancéreux plus récents est de 65 000 \$. Les coûts et la couverture peuvent varier selon la province.

#### **Le risque d'être atteint d'une maladie est bien réel :**

- On estime que deux Canadiens sur cinq développeront un cancer, mais la plupart y survivront. Soixante-neuf pour cent des nouveaux cas de cancer surviennent chez les personnes âgées de 50 à 79 ans.<sup>1</sup>
- Neuf Canadiens sur dix ont au moins un facteur de risque pour une maladie cardiovasculaire.<sup>2</sup>

#### **Ce que les Canadiens nous disent :**

- Neuf Canadiens sur dix savent que leur situation financière serait ébranlée s'ils devaient souffrir d'un problème de santé majeur ou chronique.<sup>3</sup>
- Seulement 8 % des Canadiens ont un plan financier écrit qui aborde les problèmes de santé avec des moyens tels que l'assurance et la gestion du risque.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Société canadienne du cancer, statistiques sur le cancer, 2012. <sup>2</sup> Agence de la santé publique du Canada, «Suivi des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux au Canada», 2009. <sup>3</sup> Indice de mieux-être des Canadiens Sun Life, 2011.

## Le défi

La maladie de Robert pourrait réduire l'actif qu'ils ont accumulé et mettre un frein aux cotisations qu'ils versent à leurs régimes d'épargne

Robert et Lise reconnaissent que retirer de l'argent de leur épargne pourrait avoir des conséquences, notamment devoir payer de l'impôt et ralentir la croissance de leurs placements.

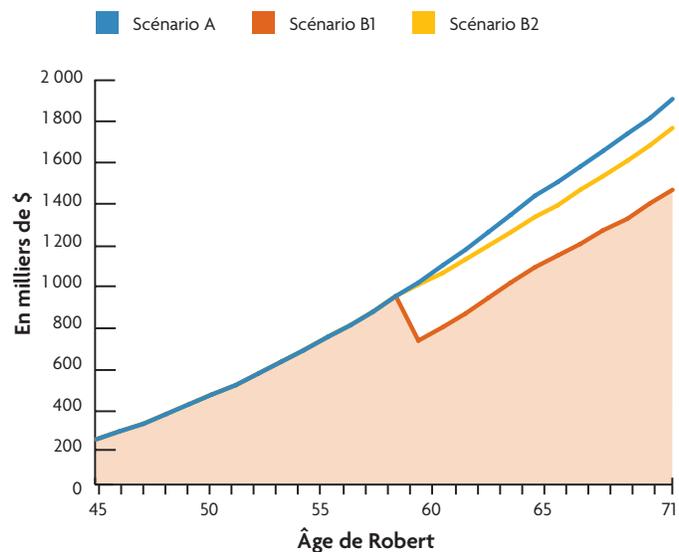
Les années qui précèdent ou suivent immédiatement le départ à la retraite sont particulièrement déterminantes. Ce qui se produit durant cette période peut avoir des répercussions sur le succès d'un plan de retraite.

**À 65 ans, la valeur de leurs placements pourrait s'élever à 1 428 451 \$ (en supposant un taux de croissance de 5 %).**

- **Scénario B1** : Si Robert reçoit un diagnostic de cancer à 60 ans et qu'il débourse 200 000 \$ durant son rétablissement, la valeur de leurs placements lorsqu'il aura 65 ans pourrait être de 1 090 858 \$ (une différence de 337 593 \$).
- **Scénario B2** : Si Robert reçoit un diagnostic de cancer à 60 ans et que lui et Lise doivent ramener leurs cotisations annuelles à 10 000 \$, la valeur de leurs placements lorsque Robert aura 65 ans pourrait être de 1 324 007 \$ (une différence de 104 444 \$).

Retirer des fonds de leur épargne-retraite avant le départ à la retraite ou peu après celui-ci aurait un effet négatif sur leurs plans de retraite. Bien que les risques liés au marché soient toujours un facteur à considérer, Robert et Lise doivent d'abord protéger leur épargne contre les risques liés à un grave problème de santé, et cela, bien avant de commencer à tirer un revenu de leurs placements.

### Valeur projetée des placements



## La solution

Robert et Lise peuvent parer aux imprévus grâce à l'assurance maladies graves

Ils peuvent se protéger avec une assurance maladies graves afin d'éviter d'avoir à retirer de l'argent trop tôt de leurs REER ou autres placements si l'un d'eux tombait malade.

Si Robert reçoit un diagnostic de cancer ou d'une autre maladie couverte et qu'il y survit au-delà du délai d'attente, son assurance maladies graves lui versera un montant forfaitaire.

Lise et lui pourraient utiliser cette somme pour :

- couvrir les frais médicaux et les coûts associés au rétablissement de Robert;
- gérer les paiements de prêt hypothécaire et les autres dettes;
- remplacer le revenu que Robert a perdu en s'absentant du travail pour se rétablir – et remplacer le salaire que Lise a perdu en prenant congé pour s'occuper de Robert;
- et ils pourraient même affecter toute portion inutilisée de la prestation à leur épargne.

## Le résultat

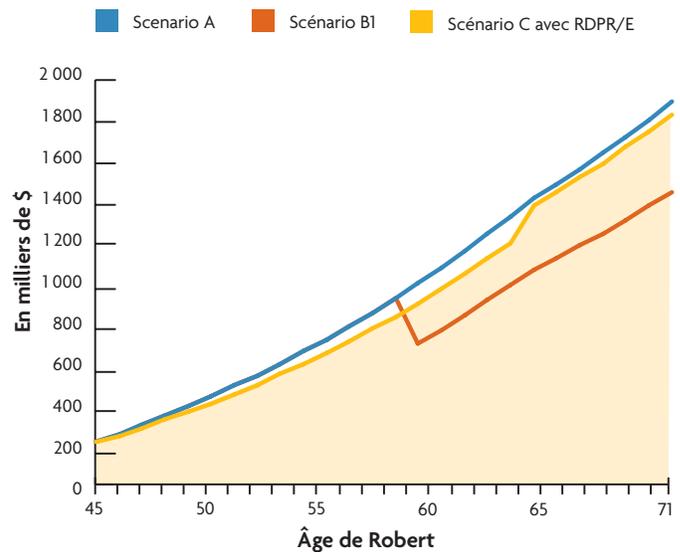
### Protection de leur actif et confiance en leur régime d'épargne

En affectant une partie des fonds qu'ils prévoyaient investir à la souscription d'une assurance maladies graves, Robert et Lise protègent leur actif contre une maladie grave.

Ils souscrivent une assurance maladies graves de 200 000 \$ pour Robert. Des 25 000 \$ qu'ils mettent de côté chaque année, ils utilisent 4 857 \$ pour payer l'assurance et investissent le reste, soit 20 143 \$. Si Robert tombe malade, il recevra 200 000 \$ de son assurance et il n'aura à faire aucun retrait sur ses placements.

- **Scénario C** : Si Robert ajoute la garantie de remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration (RDPR/E), il peut choisir d'annuler sa couverture à l'anniversaire du contrat le plus proche de l'âge de 65 ans. Les primes versées admissibles lui seront remboursées, s'il ne présente pas de demande de règlement au titre de son assurance maladies graves. S'il annule la couverture à 65 ans, la valeur de leurs placements pourrait être de 1 394 851 \$, ce qui réduirait la valeur de leur portefeuille de seulement 33 600 \$.

### Valeur projetée des placements



#### Hypothèses :

- La prime annuelle de 4 857 \$ est basée sur une AMG Sun Life – Temporaire à 75 ans de 200 000 \$ avec RDPR/E – 65 ans, pour un homme non fumeur de 45 ans.

Sans l'assurance maladies graves, le plan de retraite de Robert et de Lise risque d'être compromis. En souscrivant une assurance maladies graves, ils pourraient éviter d'avoir à retirer des fonds de leur portefeuille de placements et de mettre en péril leurs plans d'avenir.

## Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Il est important d'être réaliste quant aux répercussions que peut avoir une maladie grave sur nos plans de retraite. Un conseiller peut vous aider à comprendre clairement ces répercussions et, ensemble, vous pouvez personnaliser un plan qui protégera votre actif des imprévus.

Parlez de la Financière Sun Life avec un conseiller dès aujourd'hui!

Pour plus de renseignements :

Rendez-vous sur [www.sunlife.ca/MonPlanFinancier](http://www.sunlife.ca/MonPlanFinancier) | Téléphonnez au **1-877-SUN-LIFE** (1-877-786-5433)

La vie est plus radieuse sous le soleil

